



Date de réception du dossier

DOSSIER D'INSCRIPTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE MAIRIE DE SERNHAC ANNÉE 2020

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) F M

Date de naissance : / / Age :

Adresse :

Adresse mail (obligatoire) :

Domicile : N° portable :

N° sécurité sociale :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du père :

Adresse :

Domicile : N° portable :

Travail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

Domicile : N° portable :

Travail :

Situation (cochez)

lycéen(ne) Etablissement fréquenté : Classe :

Autres (précisez) :

Pièces à joindre :

- Copie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale des parents complétée et signée
- Copie du livret de famille



MES MOTIVATIONS

Mes motivations :

.....
.....
.....
.....

MES DISPONIBILITES

A raison de 3 heures 30 par mission comprenant une pause de 30 minutes et d'une seule mission par jour LE MATIN :

Cocher la case Souhaitée

Du 3 au 7 août	Du 10 au 14 août	Du 17 au 21 août	Du 24 au 28 Août

Dans quels services, je souhaite participer (Cocher la case correspondante)

Administratifs : Rangement, archivage, accueil.....	
Services Techniques : Entretien des espaces verts, entretien de la voirie,	
<u>UNIQUEMENT PENDANT LES VACANCES DE PAQUES</u> Centre de Loisirs : Entretien des locaux et services restauration	



Informations pratiques

Pour qui ?	Les jeunes sernhacois âgés de 16 ans à 17 ans
Quand ?	Vacances scolaires d'été Juillet, Août et vacances de Pâques.
Comment ?	<p>Dossier de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none">- à retirer à partir du 15/07/2020- à adresser avant le 24/07/2020 <p>A la mairie de Sernhac</p>
Quelle rémunération ?	20 € par mission et par jour dans la limite d'une activité réalisée par demi-journée de 3h30 comprenant une pause obligatoire de 30 minutes. 10 missions maximum par an et le jeune s'engage à être présent.
Quelle tenue ?	Adaptée aux missions Chaussures de sécurité selon les missions



MISSION ARGENT DE POCHE 2020

A faire remplir obligatoirement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal disposant de l'autorité parentale, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils

.....s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la gratification versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- En tant que parent ayant l'autorité parentale :
 J'autorise mon enfant à venir et à repartir seul sur le lieu d'intervention.
 J'accompagnerai mon enfant au début de la mission et je viendrai le récupérer à la fin de la mission.

Madame, Monsieur,autorise ma fille – mon fils :

Nom -Prénom :

Domicilié(e) :

A participer à l'opération « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire auprès de la Trésorerie de d'Aramon. Je certifie que ma fille – mon fils est bien domicilié(e) à l'adresse ci-dessus. Dans le cadre des missions « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vue de ma fille – mon fils
 Je refuse les prises de vue de ma fille – mon fils

Fait à : , le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



MISSION ARGENT DE POCHE 2020

UN COUP DE POUCE POUR DECOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une gratification de 20 € par mission et par jour dans la limite d'une mission réalisée par demi-journée de 3 heures 30 comprenant une pause obligatoire de 30 minutes. Les jeunes peuvent être accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces-verts, services techniques, écoles pour les vacances de Pâques, etc... pour accomplir des missions diverses. Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal qui les encadre pendant tout le temps de leur activité. Même si le jeune s'engage à réaliser consciencieusement les missions confiées, il ne remplace pas un agent communal.

Objectifs

Les missions revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne. Elles ont pour objectifs :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des habitants
- Créer du lien entre jeunes, élus, agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être gratifiés pour un service rendu

Conditions

- Les jeunes doivent avoir entre 16 et 17 ans.
- Les jeunes ne peuvent pas participer aux missions argent de poche plus de 10 missions par an.
- Seront prioritaires les jeunes n'ayant jamais participé au dispositif « argent de poche ».
- L'indemnité forfaitaire est fixée à 20 € par mission et par jour dans la limite d'une mission réalisée par demi-journée de 3 heures 30 avec une pause obligatoire de 30 minutes.
- Le dispositif est réservé aux jeunes dont les parents ou le responsable légal résident à Sernhac.

Démarches Les dossiers de candidature sont à retirer à l'accueil de la mairie à partir du 15/07/2020 et sont à retourner à l'accueil de la mairie au plus tard le 24/07/2020. L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des missions aux jeunes, dans la limite des places disponibles.

Auprès de qui se renseigner ?

Pour tout renseignement, contactez l'accueil de la mairie au 04.30.06.52.30 – 25 rue des Bourgades – 30210 SERNHAC. Pour cet été, retirer votre candidature à partir du 15/07/2020 en mairie.